



LEGISLATURE 2016-2021

COMMUNE D'URSINS

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance du 2 mai 2018

Présidence de Monsieur Yves Tacheron, Président

37 membres assermentés : 27 présents
9 excusés
1 absent

Ordre du jour :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017
3. Assermentation de nouveaux membres
4. Préavis municipal n°1/2018 concernant la rénovation partielle du bâtiment « Ancienne Laiterie »
5. Communications de la municipalité
6. Interventions individuelles

Le Président ouvre la séance et invite les membres du Conseil à avoir une pensée pour Mme Adrienne Burdet qui nous a quitté à l'âge de 97 ans. Il présente au nom du Conseil ses condoléances à la famille de Mme Adrienne Burdet et plus particulièrement à M. Claude Burdet, ancien Syndic, son fils. Il présente également ses condoléances à M. Cédric Wiederkehr, membre du Conseil et ancien Municipal, dont le Papa est décédé récemment.

Ensuite, le Président présente M. Philippe Péclard, architecte, qui répondra aux questions de l'assemblée sur le projet présenté ce soir. Il quittera la salle avant le vote sur le préavis. Le Président soumet l'ordre du jour à l'Assemblée qui l'accepte tel qu'il est présenté.

1. APPEL

La secrétaire procède à l'appel.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des personnes qui n'ont pas été appelées et qui souhaitent être assermentées.

M. Pascal Charotton se présente.

2. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 6 DECEMBRE 2017

Le procès-verbal de la séance du 6 décembre 2017 a été annexé à la convocation, il n'en est donc pas fait lecture.

Le procès-verbal est soumis au vote et est accepté à la majorité.

3. ASSERMENTATION

Le Président procède à l'assermentation de la personne citée en point 1.

4. PREAVIS MUNICIPAL N°1/2018 CONCERNANT LA RENOVATION PARTIELLE DU BATIMENT « ANCIENNE LAITERIE »

M. Jean-Yves Cruchet, Municipal, demande aux Conseillers de corriger le préavis. Les montants indiqués dans le préavis tiennent compte des subventions. Or, les subventions attendues ne doivent pas être soustraites du coût total figurant dans le préavis. Les montants pour la variante 1bis proposée dans le préavis sont :

- Point 1 : montant des travaux : CHF 351'039.-
- Point 3 : montant de l'emprunt : CHF 291'039.-
- Point 4 : amortissement annuel : CHF 9'800.-

Mme Isabelle Gachet, Municipale, nous donne quelques précisions sur le projet. L'entreprise Diañotherm à Vuiteboeuf a été mandatée pour établir un bilan thermique du bâtiment. Cette démarche est nécessaire pour l'obtention de subsides. Sur base de ce bilan, plusieurs propositions sont soumises au Conseil avec le préavis. La Municipalité a porté son choix sur la variante 1bis, plus globale.

M. Georges Burdet demande pourquoi il est nécessaire de changer toutes les fenêtres et les volets qui ont été installés il y a une vingtaine d'années. Il demande également des explications sur les grandes différences de montant pour le compte ferblanterie (variante 1bis : CHF 52'877.50 et variante 2 : CHF 5'800.-).

M. Philippe Péclard, architecte, explique que garder les anciennes fenêtres est un point négatif et pose des problèmes avec l'isolation périphérique. Puisque les dimensions des embrasures sont modifiées, les volets doivent également être changés. Les différences pour la ferblanterie sont expliquées par le fait que, dans la variante 2, les travaux de toiture sont minimes. Dans la variante 1bis, des travaux de couverture sont prévus (remplacement des tuiles plates par des tuiles mécaniques).

M. Pierre-André Burdet rappelle que les murs du sous-sol et du rez sont en pierres avec de la chaux et il s'inquiète d'éventuels problèmes d'humidité.

M. Philippe Péclard explique que le choix du produit se fera en fonction de cette situation. De plus, un assèchement avec un fil de cuivre autour du bâtiment est prévu.

M. Julien Favre demande pourquoi la Municipalité renonce à installer des panneaux photovoltaïques.

M. Grégory Bréchon, Municipal, explique qu'il faudrait créer une communauté d'abonnés puisqu'il y a trois appartements. La Municipalité juge que c'est compliqué et peu rentable.

M. Didier Bonnard estime que le projet global proposé par la Municipalité est un bon projet. Cependant, il estime qu'il est dommage de renoncer aux panneaux photovoltaïques. Il rappelle que la population d'Ursins a accepté largement, en 2017, la loi sur l'énergie (Transition énergétique 2050). L'offre est de +/- CHF 48'000.- HT, il a pris l'initiative de contacter l'entreprise mandatée et a obtenu une nouvelle offre avec un rabais. L'offre se monterait à CHF 42'000.-. La pose de panneaux, à la place de tuiles, permettrait un gain de +/- CHF 10'000.-. Ensuite, nous pouvons déduire les subventions (+/- CHF 10'000.-). Résultat : l'investissement réel se monte à CHF 22'000.- (HT). Avec les imprévus et la TVA, il serait de +/- CHF 25'000.-. Cette installation produira +/- 20'000 kilowattheures. Cette production sera vendue aux locataires via une communauté de locataires (pour un montant

approximatif de CHF 800.- par an) et le solde sera vendue à Romande Energie. Le revenu global est estimé à CHF 2'000.- par an. L'amortissement de l'installation se fera donc sur une douzaine d'années (la durée de vie de ce genre d'installation est de 25 ans). En conclusion, M. Didier Bonnard demande à la Municipalité de prévoir l'installation de panneaux photovoltaïques dans son projet.

M. Henri Wiser, Syndic, explique que c'est l'aspect gestion, puisqu'il y a 3 locataires, qui a incité la Municipalité à renoncer à la pose de panneaux.

M. Didier Bonnard répond que c'est pris en compte dans l'offre qu'il a demandée et que des sociétés s'occupent de gérer ce genre de situation.

M. Julien Favre demande pourquoi le mandat de l'architecte n'a pas été mis en concurrence.

M. Henri Wiser répond que le mandat de l'architecte n'a pas été mis en concurrence. M. Péclard habite Nonfoux et il connaît bien Ursins puisque son épouse chante à la « Coccinelle ».

Mme Christine Celerier Bovay et M. William Klay rappellent à la Municipalité qu'un architecte habite Ursins.

M. Julien Favre s'étonne du planning présenté. Selon lui, ce planning est difficilement réalisable. De plus, des travaux sont prévus pendant les vacances d'été.

M. Philippe Péclard répond que cela fait partie des conditions d'adjudication.

M. Didier Bonnard demande si la Municipalité a pris des mesures pour les locataires qui vont subir des désagréments pendant les travaux.

M. Henri Wiser répond qu'une indemnisation des locataires est prévue.

M. Alexandre Frauche, qui est locataire dans ce bâtiment, trouve dommage que les locataires n'aient pas été consultés pour le projet. Il trouve son appartement confortable et ne s'en est jamais plaint. Il regrette que les travaux se fassent pendant les vacances d'été. Il demande si les problèmes de moisissures dans sa salle de bain vont être englobés dans le projet.

M. Philippe Péclard répond que non car il s'agit de l'entretien du bâtiment.

M. Alexandre Frauche demande si les travaux sur la terrasse seront réalisés pendant les vacances.

M. Philippe Péclard répond que ces travaux seront réalisés de façon à ne pas trop déranger.

M. Yves-René Bovay demande quelle est l'épaisseur de l'isolation périphérique.

M. Philippe Péclard répond qu'elle fera 180 mm d'épaisseur.

M. Georges Burdet demande qu'elle est l'incidence de l'investissement sur les montants des locations.

M. Jean-Yves Cruchet répond qu'une réadaptation du loyer de l'appartement qui va se libérer est prévue.

Mme Christine Celerier Bovay demande si un projet d'appartement dans les combles ne serait pas judicieux.

M. Henri Wiser répond qu'il manque une place de parking et que l'investissement serait trop important.

Le Président remercie M. Philippe Péclard pour ses explications et lui donne congé. Il donne la parole à M. Alexandre Chenu, rapporteur pour la commission chargée d'étudier le préavis municipal n°1/2018 qui s'est réunie le 27 mars 2018 en présence de la Municipalité et de M. Philippe Péclard, architecte. Après une étude réfléchie du projet, la commission recommande au Conseil d'accepter le préavis municipal proposé, soit la variante 1bis.

M. Jean-Philippe Burdet demande si le changement des fenêtres est vraiment opportun car elles sont encore en bon état.

Il s'ensuit un débat entre plusieurs membres du Conseil.

Le Président clôt le débat et soumet la proposition de M. Didier Bonnard de modifier le préavis municipal n°1/2018, soit d'intégrer au projet l'installation de panneaux photovoltaïques (variante 1).

Suite à la demande de M. Georges Burdet et appuyé par un cinquième des membres, le vote se fait à bulletins secrets.

Résultats :

Bulletins délivrés : 28

Bulletins rentrés : 28

Oui : 16

Non : 12

La proposition de M. Didier Bonnard est acceptée. Le Président soumet au vote le préavis municipal n°1/2018 modifié (variante 1). Les montants pour la variante 1 sont :

Point 1 : montant des travaux : CHF 394'173.22

Point 3 : montant de l'emprunt : CHF 334'173.22

Point 4 : amortissement : CHF 11'127.96

Suite à la demande de M. Georges Burdet et appuyé par un cinquième des membres, le vote se fait à bulletins secrets.

Résultats :

Bulletins délivrés : 28

Bulletins rentrés : 28

Oui : 17

Non : 9

Blancs : 2

Le Préavis municipal n°1/2018 est accepté.

La suite du vote, sur le financement, se fait à main levée. Les points 2,3 et 4 sont acceptés à la majorité.

5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

M. Henri Wiser nous informe que la commune doit élaborer un nouveau plan d'affectation. La date butoir est le 20 juin 2022. Pendant cette période, il faut éviter que la situation change sur le territoire et bouleverse le bilan des réserves. Il est donc souhaitable de ne plus autoriser de projets de construction et d'instaurer une zone réservée. La Municipalité a mandaté un

urbaniste, M. Valloton, pour élaborer un cahier des charges qui sera confié aux bureaux d'urbanistes qui seraient sensés préparer cette zone de réserve. Le cahier des charges a été envoyé à trois bureaux. La Municipalité va désigner prochainement à quel bureau elle va confier le mandat et la Municipalité présentera un préavis lors du prochain Conseil, le 20 juin 2018. Ensuite, le mandat sera confirmé et les travaux pourront commencer. Le projet sera présenté au Service du développement territorial. Le projet sera mis à l'enquête en mars 2019. Le Conseil général se prononcera sur ce projet en septembre 2019.

M. Patrick Marrel nous informe que les travaux pour la réalisation du chemin dans la forêt vont commencer. Le tas de cailloux des champs va être utilisé pour ce chemin. Il rappelle qu'il est strictement interdit de déposer des plaques d'Eternit sur le tas de cailloux.

Mme Isabelle Gachet rappelle que l'on peut s'adresser à elle pour l'installation d'adoucisseurs.

6. INTERVENTIONS INDIVIDUELLES

M. Timothée Gerber demande si des travaux sont prévus à l'ancien collège.

M. Henri Wisser répond que la priorité est les travaux de l'ancienne laiterie.

Mme Aude Bonnard répond que les fenêtres ont été changées, que le bâtiment a été isolé et qu'une chaudière à pellets a été installée.

Mme Christine Celerier Bovay demande que la Municipalité prie les utilisateurs des chemins bétonnés de nettoyer ceux-ci lorsqu'ils les ont salis.

Mme Aude Bonnard a remarqué que le couvercle d'un regard (vers le réservoir) est soulevé.

M. Jean-Philippe Burdet demande que l'on répare les marches vers la table d'orientation.

M. Alexandre Frauche demande que l'on installe un éclairage dans l'abri du bus.

Le Président remercie l'assemblée et annonce que le prochain Conseil se tiendra le 20 juin 2018. Il rappelle que l'APU organise sa traditionnelle soirée « pizza » le 9 mai.

Il lève la séance à 22h20.

Le Président

La Secrétaire

Y. Tacheron

S. Masson Michel